

2017_CT2_164

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 11 mai 2017

02_1_13

■ **Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 18 Mai 2017

3400

■ Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole a adopté le 15 décembre 2016, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du S.P.E.D. (Service public d'Élimination des Déchets) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Cette décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement : 0 €

Section d'Investissement : - 973 725€

La section d'investissement et la section de fonctionnement s'équilibrent conformément aux tableaux ci-joints en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

- La délibération n° FAG 036-1316/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- Considérant

Délibère

Article unique :

La Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe 2017 du Service public d'élimination des déchets du Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle vous est présentée ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

S.P.E.D. - DM 1

FONCTIONNEMENT

SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
SC/ Services communs						
<i>Dépenses</i>						
<i>0,00</i>	7211	67	678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00	
	7211	65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	50 000,00	
	7211	011	611	Contrat de prestations de service	-51 500,00	
				TOTAL	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_164-
DE
Date de téltransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

S.P.E.D. - DM 1

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
2E/ Finances						
<i>Recettes</i>						
-973 725,00	01	16	1641	Emprunts		-973 725,00
TT/ Traitement						
<i>Dépenses</i>						
141 488,00	7213	177	2051	Fibre optique Arbois	24 130,00	
	7213	177	217533	Fibre optique Arbois	117 358,00	
TTVS/ Traitement Vente de services						
<i>Dépenses</i>						
13 312,00	7213	177	2051	Fibre optique Arbois	2 270,00	
	7213	177	217533	Fibre optique Arbois	11 042,00	
TL/ Transport et Logistique						
<i>Dépenses</i>						
-778 525,00	7213	173	2031	Frais d'insertion - Extension rénovation déchetterie	-30 000,00	
	7213	173	21728	Autres amenagt - Extension rénovation déchetterie	-893 725,00	
	7213	178	2051	Logiciel - Scan Immatriculation	145 200,00	
COLL / Collecte						
<i>Dépenses</i>						
-350 000,00	7212	453	2031	Frais d'études COCOM BARIDA	-350 000,00	
				TOTAL	-973 725,00	-973 725,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_164-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017